

du Bien-être social a-t-il songé à la portée de la déclaration faite vendredi dernier par le premier ministre de l'Ontario relativement au précédent qu'a créé le gouvernement fédéral en faisant un paiement sans condition à une province en vertu de la formule de retrait, notamment pour ce qui est de la possibilité que l'Ontario reçoive un versement sans condition pour son programme d'assurance-frais médicaux? Si oui, quelle est à ce sujet l'attitude du gouvernement fédéral en rapport avec ce qu'il a donné à entendre, soit qu'il acquittera la moitié des frais d'un programme d'assurance-frais médicaux à toute province qui acceptera les conditions du gouvernement fédéral?

**L'hon. Allen J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, comme je n'ai pas lu la déclaration du premier ministre de l'Ontario, je n'ai pu juger de sa portée.

**L'hon. M. Fulton:** Puis-je poser au premier ministre une question complémentaire? Étant donné l'importance de l'attitude que le premier ministre de l'Ontario semble avoir recommandée, le premier ministre ne sent-il pas l'obligation, envers la Chambre et envers les provinces, de préciser l'attitude du gouvernement à l'égard de cette question, afin que les provinces puissent entreprendre leur programme d'une façon intelligente, même si le gouvernement fédéral ne se soucie pas de faire de même?

## L'ÉDUCATION

### QUÉBEC—ENTENTES SUR LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Est-il d'accord avec le premier ministre Lesage, quand celui-ci déclare que la somme de \$17,300,000, payable à la province de Québec aux termes du régime de subventions à l'éducation, sera utilisée par cette province comme elle l'entend et pourra même servir à la construction de routes?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les conditions d'emploi de la subvention sont les mêmes que celles qu'a exigées l'ancien gouvernement quand il a accordé à la province de Québec une subvention de \$2 par habitant. (*Applaudissements*)

Comme je l'ai indiqué l'autre jour, la subvention antérieure équivalait à un abattement de 1 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés, abattement destiné à fournir un revenu égal à la quote-part provinciale des subventions aux universités. L'entente a été conclue

en vue d'aider la province à venir en aide aux universités, mais il va sans dire que les revenus que la province retire de l'abattement d'impôt se noient dans les revenus de la province en général et ne pouvaient être reliés directement aux sommes affectées par la province aux universités. A cet égard, l'abattement a le même effet que la subvention au comptant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je n'ai toujours pas reçu de réponse, car je vous ferai remarquer que vendredi, comme le cite le hansard à la page 1069, le premier ministre a répondu ainsi qu'il suit à ma question:

...il y a un changement, mais je ne considère pas qu'il s'agit d'une question de victoire ou de défaite. Il y a un changement d'avec les dispositions prévues au temps où le très honorable député était chef du gouvernement.

Il poursuit en expliquant quel était ce changement. Je demande au premier ministre ceci et c'est très simple—les mots qu'il a employés sont d'ordre trop général—le gouvernement Lesage peut-il affecter ce montant de \$17,300,000 à d'autre fin, s'il le désire, que celle de l'enseignement?

**Le très hon. M. Pearson:** Il peut disposer de la subvention au comptant, exactement comme il aurait pu disposer de l'abattement de l'impôt sur le revenu des sociétés. La subvention a été accordée par notre gouvernement, tout comme elle avait été accordée par le gouvernement précédent, au gouvernement du Québec pour l'éducation. (*Applaudissements*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il y a un changement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je semble avoir de la difficulté à obtenir une réponse intelligente.

**Des voix:** Assoyez-vous.

**M. l'Orateur:** Puis-je signaler au très honorable chef de l'opposition que la question qu'il vient de poser est substantiellement la même que celle qu'il a posée vendredi dernier. Le très honorable premier ministre a répondu à la question et, à mon avis, nous devrions passer à un autre sujet.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Alors l'interprétation de M. Lesage tient encore.

[*Plus tard*]

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui découle de la précédente. Le premier ministre peut-il dire si le paiement de 17 millions à la province de